

10.—Tués ou blessés dans des accidents d'automobile, montrant l'état de la personne, 1933.

NOTE.—Les statistiques de ce tableau sont telles que rapportées par les autorités provinciales chargées de l'administration des véhicules-moteur.

Item.	I.P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.B.	Total.
Accidents.										
Mortels—										
Causant la mort d'une personne ou plus.....	6	1	1	357	580	78	33	1	89	1,143 ¹
Non mortels—										
Causant des blessures à une personne ou plus....	314	1	1	4,413	8,547	1,657	486	1	1,844	17,261 ¹
Causant des dommages à la propriété seulement..	1	1	1	4,798	4,588	1,507	631	1	3,140	14,664 ²
Totaux, accidents...	320	2,206	1,040	9,568	13,715	3,242	1,150	4,620	5,073	40,934²
Personnes tuées.										
Piétons.....	3	21	1	205	259	43	5	1	43	579 ²
Motocyclistes (conducteurs et voyageurs).....	1	1	1	7	12	1	1	1	3	22 ²
Conducteurs d'autres véhicules-moteur.....	1	1	1	152	120	12	10	1	21	572 ²
Voyageurs et compagnons d'autres véhicules-moteur.....	1	1	1		203		26	1	27	
Occupants de véhicules à traction animale.....	2	1	1	11	3	1	1	1	2	19 ²
Cyclistes à pédales.....	1	3	1	27	43	8	1	1	6	87 ²
Autres.....	1	2	1	1	1	6	2	1	1	10 ²
Totaux, personnes tuées.....	6	77²	55	402	640	70	43	52	102	1,447²
Personnes blessées.										
Piétons.....	1	281 ²	184	2,331	3,361	619	74	1	616	7,466 ²
Motocyclistes (conducteurs et voyageurs).....	1	1	1	146	233	37	7	1	103	526 ²
Conducteurs d'autres véhicules-moteur.....	1	1	1	2,547	2,250	383	214	1	450	12,121 ²
Voyageurs et compagnons d'autres véhicules-moteur.....	1	1	394		4,403		491	1	989	
Occupants de véhicules à traction animale.....	1	1	55	189	138	29	20	1	13	2,041 ²
Cyclistes à pédales.....	1	33 ²		551	1,298	294	30	1	291	
Autres.....	1	1	1	1	1	27	11	1	2	40 ²
Totaux, personnes blessées.....	1	1,088	633	5,764	11,683	1,389	847	717	2,464	24,585²

¹ Non déclaré. ² Incomplet, voir renvoi 1. ³ Comprend deux mortalités résultant d'accidents survenus ailleurs que sur les grandes routes.

PARTIE IV.—COURS D'EAU.*

Sous cette rubrique, les statistiques qui se rapportent au transport maritime, au balisage des eaux, aux canaux et ports, sont réunies parce qu'elles sont toutes des parties essentielles et intégrantes des facilités du trafic par eau. Ces perfectionnements sont ordonnés de façon à assurer la manutention expéditive des mêmes marchandises sans recourir au transbordement qui peut être nécessaire ou non pour

* Les renseignements et les statistiques se rapportant aux sujets indiqués ont été fournis comme il suit: balisage des eaux, ports, services administratifs et marine marchande de l'Etat, par le Ministère des Transports et la Commission Nationale des Ports; cales sèches et partie des statistiques financières, par le Ministère des Travaux Publics; canal de Panama, par le gouverneur de la zone du canal de Panama; le trafic des autres canaux et statistiques du transport maritime par la Branche des Transports et Utilités Publiques, Bureau Fédéral de la Statistique.